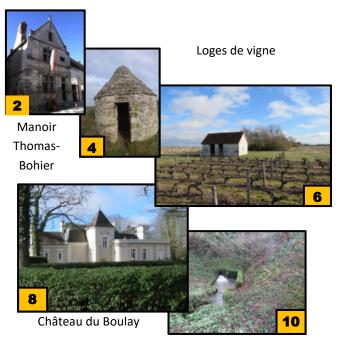
## A voir sur votre chemin :



**Découvrez:** 

Fontaine de Villère

Situé entre la Loire et le Cher, au cœur de châteaux historiques, Saint-Martin-le-Beau est une commune viticole qui produit le « Montlouis », un vin d'appellation d'origine contrôlée (AOC).

Étape du chemin de Trèves de Saint-Martin, c'est aussi un village riche en patrimoine historique avec son église du XII<sup>e</sup> siècle, le manoir Thomas-Bohier des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ainsi que de nombreuses loges de vignes.

### Histoire:

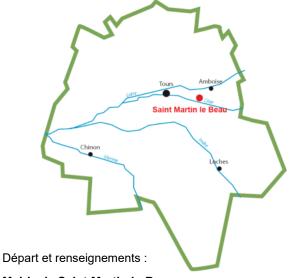
En 903, les Normands après avoir ravagé Amboise et Bléré se ruèrent sur Tours qu'ils assiégèrent.

La population terrorisée se mit sous la protection de saint Martin. À la vue du coffret contenant ses précieuses reliques, les Tourangeaux retrouvèrent force et courage, et poursuivirent les Normands qui seront anéantis lors d'une furieuse bataille au niveau des *Champs de Deuil* ou *Champs deux* situés sur notre commune.

Les Tourangeaux victorieux élevèrent alors une chapelle dédiée à saint Martin en souvenir de son soutien miraculeux dans cet affrontement. En remerciement, le village naissant prit le nom de Sanctus Martinus de Bello (St Martin de la Guerre), pour devenir à partir du XIV<sup>e</sup> siècle Saint-Martin-le-Beau.

# LE CONSEIL GÉNÉRAL SOUTIENT

# **LES SPORTS DE NATURE**



Mairie de Saint-Martin-le-Beau

Place Marcel-Habert - 37270 Saint-Martin-le-Beau

Tel: 02.47.50.67.26

sanctus.martinus@orange.fr

https://saintmartinlebeau.fr/

#### Charte du randonneur

Aime et respecte la nature. Écoute-la, ne la souille pas, ne la détruis pas. Reste sur le sentier et sois discret. Ne piétine ni cultures, ni sous-bois. Ne fume pas en forêt, n'y allume aucun feu. N'effraie pas les animaux. Ne néglige pas les contacts humains.

Respecte et connais ce monde rural qui t'accueille.

Cet équipement est financé par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Signalez-nous tout problème grâce au dispositif suric@te sur le site sentinelles.sportsdenature.fr.







